



## Compte rendu de la Réunion du vendredi 25 juin 2021

Convocation 21 juin 2021

**Présents** : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy  
- Mr BOULET Bernard – MEYRUEIX Virginie.  
Me STEENBERGEN Aviva décédée.

### Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente (16 avril 2021).
- 2 – Informations.
- 3 – Admission en non valeur.
- 4 – Nouvelle nomenclature comptable M57 en lieu et place du M14.
- 5 – Requête du secrétaire du syndicat de chasse.
- 6 – Questions diverses.

### **Début de la séance :**

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

La séance ne pouvait débuter sans avoir une pensée pour Aviva, qui nous quitté le dimanche 13 juin 2021 dans sa 48<sup>ème</sup> année. A cette occasion le drapeau de la mairie de Rieussec a été mis en berne jusqu'à ses obsèques le mercredi 16 juin. C'est avec une immense tristesse que le conseil lui rend hommage en observant une minute de silence.

### **1 – APPROBATION DUCOMPTE RENDU DU 16/04/2021 :**

Le compte rendu du conseil du 16/04/2021 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

### **2 – INFORMATIONS :**

Le mur de Cabirol est terminé.

Avant



Après



**Affaire CAMINADE, NOURAUD:** une entrevue s'est tenue en mairie le 13 mai à 14h. Le lundi 21 juin le géomètre a implanté le chemin.

**Accotements route de Merlac :** les travaux débutent le 28 juin afin de reprendre par secteur les accotements défectueux depuis l'entrée de Lamourlarié Basse jusqu'au pont de l'église.

**Source de Sainte Colombe :** le débit de la source en juin est de 2.5 m<sup>3</sup> /heure soit 60 m<sup>3</sup> jour. Le captage a été repris, une vidange a été installée pour faciliter le nettoyage de bassin de décantation. Le montant est de 1600€ hors taxe. Le travail a été correctement réalisé par une entreprise sérieuse.

**Source de Fontingou :** Les travaux d'étanchéité ainsi que le remplacement des vannes sont commandés. Les travaux devraient débuter en septembre, octobre. Hérault ingénierie est le maître d'œuvre de ce chantier.

**Rue du Lavoir :** Lors de la visite du Président du département, nous avons demandé et obtenu le report de certaines subventions. Cela devrait permettre de faire une remise à niveau de la rue du lavoir qui est dangereuse.

**Cimetière :** Le columbarium à 6 cases ainsi que la stèle du jardin du souvenir sont commandés. Cout 5400€ TTC.

**Syndicat SMMAR:** Une réunion va avoir lieu en mairie afin de mettre en œuvre le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

### **3 – ADMISSION EN NON VALEUR :**

Il s'agit : de la somme de 120 € payée par la mairie et non remboursée, pour l'évacuation de la voiture accidentée à l'auberge neuve en 2017, de la somme de 1564.30€ de factures d'eau impayées, trois

personnes sont concernées, l'une d'entre elles est décédée. Monsieur le Maire propose d'admettre en non valeur les sommes liées à l'enlèvement de la voiture ainsi que celle de la personne décédée.

**Vote : A l'unanimité des participants ces deux sommes sont admises en non valeur.**

#### **4 – NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57 EN LIEU ET PLACE DU M14:**

Une circulaire de la direction des relations avec les collectivités locales, Direction départementale des finances publiques, concerne la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 qui remplacera à compter du 1 janvier 2024 la nomenclature M14. La trésorerie demande d'adopter cette proposition sans attendre la date d'échéance.

**Vote : Après discussion, à l'unanimité des participants cette proposition est ajournée.**

#### **5 – REQUETE DU SECRETAIRE DU SYNDICAT DE CHASSE:**

Une lettre du secrétaire de l'association des chasseurs, demande l'exonération de la somme de 600€ versée annuellement à la municipalité. Cette somme correspond à la location de 5564 Ha de terrains communaux.

Il y est établi un parallèle entre l'association des chasseurs et l'association « lous braves enfantous », l'une donnant de l'argent, l'autre en recevant...

La réponse du conseil est négative quant à l'exonération des 600€. Les arguments avancés dans ce courrier :

Si les temps sont durs pour l'association des chasseurs, ils le sont aussi pour la municipalité.

La somme en question correspond à une location de 0.1€ / ha.

L'attribution des subventions est du ressort du conseil municipal et aucun texte ne précise que toute association doit être subventionnée.

La vitesse de 30 km/h dans le village ainsi que le stationnement ne sont pas respectés, des incivilités sont constatées.

**Vote : A l'unanimité des participants un courrier en réponse sera envoyé au Président de l'association de chasse et à son secrétaire.**

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES:**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h15.

Approbation du COMPTE RENDU du 25 juin 2021		
<i>BARREAU Jean Guy</i>	<i>BOULET Bernard</i>	<i>GUERRERO Jeannine</i>
<i>MEYRUEIX Virginie</i>	<i>MOULY Alain</i>	<i>ROUSSEL Christian</i>
<i>STEENBERGEN Aviva</i>  <i>Décédée</i>		

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian